

Certificat d'agrément d'un modèle de colis et approbation d'expédition

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu l'article R. 595-1 du code l'environnement ;

Vu la demande présentée par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) par la lettre référencée DSSN DIR 2025-0022 du 31 janvier 2025 ;

Vu le dossier de sûreté DES-DDSD-DTEL-SGPE-DSEM-46000 indice B du 23 janvier 2025 ;

Vu les résultats de la consultation du public réalisée du 23 septembre au 7 octobre 2025,

Certifie

que le modèle de colis constitué par l'emballage **TIRADE** décrit dans l'annexe 0 et :

- chargé de fûts métalliques cylindriques contenant des déchets solides moyennement ou hautement irradiants (MI/HI) issus de l'exploitation ou du démantèlement d'installations, tels que décrits en annexes 1, 2, 3, 4, 11, 12, 13 et 14, est conforme en tant que **modèle de colis de type B(M) chargé de matières fissiles** ;
- vidé, contaminé ou non, muni ou non de son aménagement interne est conforme en tant que **modèle de colis de type B(M)** ;

aux prescriptions des règlements et accords ci-après énumérés :

- règlement de transport des matières radioactives de l'Agence internationale de l'énergie atomique, collection Normes de sûreté, N° SSR-6, édition de 2018 ;
- accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) ;
- arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (arrêté TMD).

Le présent certificat contient l'approbation des modalités d'expédition en annexe t.

Le présent certificat ne dispense pas l'expéditeur d'observer les prescriptions établies par les autorités des pays à travers ou vers le territoire desquels le colis sera transporté.

Le présent certificat peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa signature.

La validité du présent certificat expire le 31 juillet 2030.

Numéro d'enregistrement : CODEP-DTS-2026-004029

Fait à Montrouge, le 23 juillet 2026

Pour le Président de l'ASNR et par délégation,
Le Directeur du transport et des sources,

Signé électroniquement
Fabien FÉRON

Récapitulatif des émissions du certificat

Émission	Expiration	Type d'émission	Cote du certificat	Corps	Annexes													
					t	0	1	2	3	4	5	6	11	12	13	14		
02/02/2021	31/01/2026	Renouvellement	F/414/B(M)F-96 T	Bg	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	-	-	-		
23/07/2026	31/07/2030	Renouvellement	F/414/B(M)F T	Ch	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	-	✓	✓	✓	✓		
23/07/2026	31/07/2030	Renouvellement	F/414/B(M) T	Ci	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	-	✓	✓	✓	✓		